

# Règlement de fonctionnement Association Familles Rurales d'Alixan Accueil de loisirs Périscolaire d'Alixan

## 1/ Présentation de l'équipement

- Présentation

L'accueil de loisirs de l'Arlequin a été créé par des bénévoles, regroupés en association loi 1901. Familles Rurales Association d'Alixan a pour but de développer les activités pour enfants en milieu rural. Elle est gérée par un conseil d'administration élu lors d'une Assemblée générale, constituée par les adhérents de l'association.

Son financement est assuré par la participation des familles utilisatrices de l'ALSH. Elle agit dans un esprit permanent d'accueil pour tous, et fait appel à la participation, à la solidarité et à la responsabilité des adhérents.

Elle est fédérée au mouvement Familles Rurales qui regroupe 17 associations en Drôme, 45 000 bénévoles en France.

- Le mouvement Familles Rurales

Est agréé par Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, comme Association d'Éducation Populaire, par le Ministère de l'Éducation Nationale, par le Ministère des Affaires sociales, comme établissement de Formation, d'Information et d'Éducation Familiale, par le Ministère de L'Économie et des Finances, en qualité d'Organisation de Consommateurs, par le Ministère de L'Environnement et du Cadre de vie, ainsi que par la Protection Maternelle Infantile.

- Adhésion à Familles Rurales

Toute personne désireuse d'inscrire son (ses) enfant(s) au centre, doit s'acquitter de la carte d'adhérent familiale Familles Rurales pour l'année civile en cours. (cf tarification et remboursement)

Elle vous permet de bénéficier :

- Des activités de Familles Rurales association d'Alixan et en particulier de l'ALSH et des temps d'activité périscolaire mis en place sur les écoles de la commune
- Du service de défense des consommateurs, de l'environnement et des familles.
- De réductions dans certaines communes sur spectacles, cinéma, théâtre, vacances...

- Préambule

Un panneau d'information est à la disposition des parents toute l'année. Toutes les informations affichées sur ce panneau seront considérées comme transmises aux parents

- L'accueil de loisirs Périscolaire d'Alixan

Cet accueil de loisirs dispose d'un agrément pour accueillir 120 enfants, 45 places pour les moins de 6 ans et 75 pour les plus de 6 ans.

Il est soumis à un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et un avis de la Protection Maternelle Infantile.

L'accueil de loisirs périscolaire est organisé dans le cadre du PEDT mis en œuvre sur la commune d'Alixan.

L'accueil de loisirs est ouvert les matins de 07h30 à 8h20 ainsi que les soirs de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Le mercredi de 07h30 à 18h30.

- L'équipe d'animation

L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité de Romain CATALON, directeur de l'accueil de loisirs, diplômé d'un BPJEPS LTP. L'encadrement des enfants est assuré par du personnel dûment qualifié conformément à la réglementation en vigueur.

Une directrice Adjointe et deux animateurs sont embauchés, tous dûment qualifiés

Trois ATSEM sont mises à dispositions par la Mairie d'Alixan.

Par ailleurs, l'équipe d'animation est complétée en fonction des activités par des intervenants ponctuels :

- Instituteurs
- Bénévoles associatifs

Ces différents intervenants remplissent tous les requis de qualification nécessaires à l'animation de ces activités.

- Amplitude d'ouverture :

- Le matin :  
De 07h30 à 8h10.
- Le soir : Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
De 16h30 à 18h30
- Le mercredi de 07h30 à 18h30

- Les locaux :

L'accueil de loisirs périscolaire est implanté dans des locaux du groupe scolaire Albert Merle mis à disposition par la commune d'Alixan et dans les locaux de l'Arlequin. Les locaux et leur agencement sont adaptés pour l'accueil et la sécurité des enfants accueillis. Ils sont habilités et possèdent tous les équipements nécessaires pour répondre aux normes en vigueur.

Par ailleurs, certaines activités notamment sportives ont lieu à l'extérieur du groupe scolaire, ainsi les lieux cités ci-dessous peuvent accueillir des activités :

- MJC d'Alixan
- Salle polyvalente d'Alixan
- Bibliothèque d'Alixan
- Terrains sportifs d'Alixan : stade de football, cours de tennis
- Parc de jeux d'Alixan (face à l'école)

## 2/ Prestation d'accueil proposé

- Condition d'admission

L'Accueil de loisirs Périscolaire reçoit les enfants à partir de 3 ans (ou scolarisation effective) à 11 ans, et dont les parents ont complété un dossier d'inscription. Les enfants sont pris en charge directement au sein de l'école.

- Modalité d'inscription

Les inscriptions se font par le biais d'un planning établi pour un cycle (de vacances scolaires à vacances scolaires).

Pour le cas d'inscription ponctuelle, celle-ci se fera directement par email à l'adresse suivante : [fralixanda@gmail.com](mailto:fralixanda@gmail.com)

Tous les documents d'inscription doivent être dûment lus et remplis par les parents qui en acceptent les termes :

- Règlement de fonctionnement du centre
- Fiche sanitaire
- Fiche de renseignement
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- Photocopie du carnet de vaccination

- Les différentes activités proposées :

- Le Ludo récréatif :

Animé par des animateurs qualifiés de l'association Familles Rurales d'Alixan, ainsi que par une Atsem mise à disposition par la mairie d'Alixan.

Ce temps fait la part belle aux jeux, aux activités créatives ou au temps pour soi. Le Ludo récréatif a lieu tous les soirs de 16h30 à 18h30, et accueille les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Le Ludo récréatif permet aux parents de venir chercher leur enfant à tout moment.

Chaque soir, les animateurs proposent à tour de rôle, une activité allant de l'activité manuelle aux jeux sportifs, jeux de réflexion, découverte de jeux de société en rapport avec le projet pédagogique. En parallèle à ces activités les enfants peuvent aussi, s'ils le souhaitent, rester en temps libre ou tout simplement se retrouver entre copains.

Chaque lundi, il est proposé aux enfants de maternelle de se rendre à la bibliothèque pour une activité autour du livre.

- La pause cartable : (accessible à partir de l'élémentaire)

Animé par des enseignants volontaires, ce temps permettra aux enfants d'avoir un soutien scolaire par du personnel qualifié en dehors des temps de classe. L'objet de ce temps n'étant pas une étude surveillée mais un apprentissage de méthodologie de travail, un accompagnement des enfants pour apprendre à s'organiser et à s'avancer.

Les groupes ne dépassent pas, dans la mesure du possible, 14 enfants par encadrant.

La pause cartable a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.

### 3/ Tarifications et remboursement

- Tarifs

Les tarifs sont établis en fonction des ressources de la famille (quotient familial). Ces ressources sont vérifiées auprès des services de la caisse d'allocations familiales. La tarification est établie au forfait par créneau entamé. L'heure d'arrivée et de départ ne modifie pas la tarification établie.

Le quotient familial doit être justifié par un document CAF ou MSA.

Dans le cas où ces documents ne nous seraient pas fournis, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Grille tarifaire accueil périscolaire :

QF	Q1 : <500€		Q2 : 500€<QF<1000€		Q3 : >1000€	
Tarif	Alixanais	Extérieur	Alixanais	Extérieur	Alixanais	Extérieur
<b>Matin</b> 07h30 à 8h20	0,50 €	0,80 €	0,80 €	1,10 €	1,10 €	1,40 €
<b>Soir 1</b> 16h30 à 17h30	1,50 €	2 €	2 €	2,50 €	2,50 €	3 €
<b>Soir 2</b> 17h30 à 18h30	1,50 €	2 €	2 €	2,50 €	2,50 €	3 €

Grille tarifaire accueil du mercredi :

QF	0 à 550		551 à 700		701 à 1000		Supérieur à 1000	
Tarif	Alixan	Extérieur	Alixan	Extérieur	Alixan	Extérieur	Alixan	Extérieur
<b>Matin</b>	4.5 €	5.5 €	5.5 €	6.5 €	6.5 €	7.5 €	7.5 €	8.5 €
<b>Matin + repas</b>	8.5 €	9.5 €	9.5 €	10.5 €	10.5 €	11.5 €	11.5 €	12.5 €
<b>Après-midi</b>	5.5 €	6.5 €	6.5 €	7.5 €	7.5 €	8.5 €	8.5 €	9.5 €
<b>Après-midi + repas</b>	9.5 €	10.5 €	10.5 €	11.5 €	11.5 €	12.5 €	12.5 €	13.5 €
<b>Journée</b>	12 €	14 €	14 €	16 €	16 €	18 €	18 €	20 €

Adhésion annuelle familiale en année civile : 26€

- Facturation

La facturation s'effectue en début de mois pour le mois échu. Elle est envoyée directement par mail ou par courrier en cas de défaut d'adresse mail. En cas de défaut de paiement les inscriptions seront être suspendu.

- Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour raison médicale sur présentation d'un justificatif.

- Retard

En cas de retard répété (arrivée des parents après 18h30) et à partir du troisième retard non signalé, une amende forfaitaire de 15€ sera appliquée à la famille. Celle-ci sera directement intégrée à la facture.

#### **4/ Vie quotidienne**

- Arrivée et départ des enfants

- Le matin :

Les enfants sont déposés dans leur école respective à partir de 7h30 et jusqu'à 8h10 (ouverture des portes des écoles à 08h20). Nous vous demandons d'amener votre enfant à l'intérieur de l'établissement et de le confier au personnel encadrant.

- Le soir, 2 cas de figures :

- Pour les enfants de maternelle et ceux de l'élémentaire inscrits en Ludo Récréatif, les parents peuvent venir récupérer leur enfant à tout moment entre 16h30 et 18h30.
- Pour les enfants de l'élémentaire, inscrit à la « pause cartable », les parents viennent chercher leur enfant entre 17h30 et 17h40 à l'école élémentaire. Après 17h40 les enfants restants sont accompagnés au « Ludo Récréatif » et sont donc à récupérer à l'Arlequin.

L'accueil de loisirs périscolaire ferme ses portes à 18h30, merci de prendre les mesures nécessaires afin de permettre la fermeture effective de la structure à 18h30 (cf. chapitre retard).

Sur autorisation écrite des parents, un enfant pourra être autorisé à quitter seul l'accueil de loisirs périscolaire à l'heure définie conjointement avec les parents ou en fin d'activité.

- Fourniture

Tout le matériel d'activité est fourni par la structure.

L'apport de jouets personnels au centre, sans l'accord préalable de l'équipe d'animation, est interdit.

Le goûter est à la charge des parents.

#### **5/ Santé**

Seuls les enfants à jours de leurs vaccinations sont admis.

Tout enfant malade (maladie aiguë), porteur de maladie contagieuse ne peut être admis.

Dans le cas de plâtre, de points de suture ou d'attelle... un avis médical pourra être demandé à la famille pour l'accueil de l'enfant.

En cas d'éviction légale (varicelle, scarlatine et rougeole), un certificat médical de non contagion sera demandé au retour de l'enfant dans la structure.

Si un enfant présente pendant le temps d'accueil des symptômes inhabituels ou de la température, les parents seront informés afin qu'ils viennent le chercher.

- Prise de médicament

Dans la mesure du possible, le médecin traitant prescrit les traitements matin et soir. Cependant, si des médicaments doivent être administrés pendant le temps d'accueil, une ordonnance médicale, de moins de huit jours est exigée et les médicaments devront être fournis par la famille.

Les parents doivent remettre les médicaments au personnel d'encadrement en main propre.

- Mesure de sécurité

En toutes situations, le responsable de la structure prend les mesures d'urgence appropriées et prévient les parents dans les meilleurs délais.

En cas d'accident grave, il appelle le SAMU ou les pompiers. Une déclaration d'accident est effectuée auprès de la compagnie d'assurance de l'association Familles Rurales d'Alixan.

Les frais médicaux engagés pour l'enfant restent à la charge de sa famille.

Les parents restent responsables de leur enfant à l'intérieur de la structure tant qu'ils ne l'ont pas confié au personnel d'encadrement.

## **6/ Discipline et sanction**

Il est rappelé que l'accueil périscolaire n'est pas obligatoire. C'est une possibilité offerte aux familles. En retour, les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité dans leurs actes et leurs paroles.

Les temps d'accueil et d'activité doivent permettre à tous les enfants de participer dans les meilleures conditions aux animations.

Les objectifs éducatifs visent à respecter les règles de vie en collectivité, et en particulier le respect de l'individu et de son environnement.

Ainsi en cas de manquement aux règles élémentaires de vie en collectivité, un retour verbal aux parents sera fait le soir même par l'équipe d'animation ou le directeur.

De même, en cas d'incident grave un entretien pourra être demandé aux parents et une exclusion temporaire de l'enfant à l'accueil de loisirs périscolaire décidée.

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

Coupon à nous retourner :

Je (nous) soussigné(s) ....., parent(s) de.....  
.....

Reconnais(sons) avoir pris connaissance du présent règlement de fonctionnement et m'engage (nous engageons) à le respecter et à le faire respecter par mon(mes) enfant(s).

Date et Signature des parents :